



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Quel accès aux « ressources urbaines » pour les résidents défavorisés de Johannesburg ? Politiques de redistribution, démocratie participative et pratiques du clientélisme

Claire Bénit-Gbaffou, maître de conférences à l'Université du Witwatersrand - Geography and Planning - Johannesburg, South Africa. Chercheur associé au laboratoire GECKO - Université Paris X Nanterre

Cette communication se propose d'aborder la question de l'accès des pauvres aux ressources publiques urbaines, notamment à travers le prisme des pratiques de clientélisme local. On entend par clientélisme l'échange entre un élu (ou un parti politique) et un individu (ou un groupe) de faveurs et de biens publics contre un vote ou plus largement un soutien politique. Le clientélisme n'est nullement nouveau dans les villes sud-africaines ; il prend cependant de nouvelles formes et de nouvelles proportions dans le contexte démocratique post-apartheid de décentralisation, d'appel à la démocratie participative et d'impatience croissante face à la lenteur de la redistribution des ressources, notamment urbaines, depuis 1994 – lenteur exacerbée par l'orientation neo-libérale des politiques urbaines depuis 1997. Dans ce contexte, le clientélisme est un moyen notamment pour les résidents défavorisés de Johannesburg d'avoir accès à un certain nombre de ressources (emploi public, contrat de construction dans un projet, distribution de nourriture, place sur la liste d'attente pour le logement public, etc.). Alors que la justice spatiale est de plus en plus définie dans les discours publics par le processus de participation locale, il paraît important de s'interroger sur ces pratiques quotidiennes des rapports entre résidents pauvres et élus locaux.

Ma question est double :

Premièrement, le clientélisme est-il un corollaire de la démocratie locale participative ? En facilitant les contacts personnels entre résidents et leur élu local, en encourageant un sentiment territorial d'appropriation et d'identité, en humanisant les relations à l'administration et à l'Etat (toutes choses pouvant être considérées comme positives par ailleurs), ne légitime-t-on pas une pratique de la « faveur » personnalisée, par opposition au « droit » plus neutre du citoyen en ville ?

Mon hypothèse est que le clientélisme se développe surtout dans un contexte où malgré un programme politique (de l'ANC, parti dominant) explicitement redistributeur et porteur de justice sociale mais aussi spatiale (avec un rattrapage annoncé des services urbains dans les townships, un accent mis sur l'accès de tous aux équipements urbains, et enfin sur la restructuration spatiale de la ville d'apartheid), le parti et le gouvernement ne sont plus jugés suffisamment capables de mettre en œuvre, dans des délais raisonnables, une politique efficace de redistribution des ressources. En l'absence d'un espoir réel d'un rattrapage ou d'une redistribution des ressources urbaines égalisant le niveau d'équipement entre quartiers dans la ville, (ou une fois cet espoir découragé, après des années d'attente), les résidents sont tentés de négocier leur accès aux ressources, si petites soient-elles, par le contact personnel notamment avec leur élu local.

Deuxièmement, et c'est le corollaire de la première question, le clientélisme est-il nécessairement anti-démocratique ? Il peut l'être dans la mesure où il fragmente les mouvements sociaux (en attribuant des avantages personnels minimes aux individus, il peut corrompre les acteurs du changement social, ou atténuer un mécontentement légitime sans réforme des inégalités sociales) ; et dans la mesure où il remplace une logique du droit et de la citoyenneté urbaine, une logique du programme politique et du choix idéologique, en logique de la faveur, de l'exception, de la personne et du choix politique opportuniste. Mais il peut également, notamment lorsqu'il prend une forme plus collective (négociation entre un leader local et un élu pour l'équipement d'un quartier, par exemple), devenir un moyen pragmatique et immédiat d'accès aux ressources urbaines – beaucoup plus efficace, du moins dans les quartiers pauvres, que de vagues et répétées promesses électorales. Il a des limites évidentes, mais le fait qu'il joue sur le lien entre vote et efficacité de l'élu, soit le même ressort que le vote, fait réfléchir à sa place dans les démocraties contemporaines.